



## Veille européenne

Bulletin n°10 : Décembre 2016

### Sommaire

<b>FISCALITE</b> .....	4
<b>PANAMA PAPERS</b> .....	4
<b>7 décembre 2016 – Commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale (PANA)</b> .....	4
○ Echange de vues .....	4
<b>TRANSPARENCE FISCALE</b> .....	4
<b>6 décembre 2016 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières</b> .....	4
○ Adoption de la proposition .....	4
<b>6 décembre 2016 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières</b> .....	4
○ Accord.....	4
<b>SEMESTRE EUROPEEN 2017</b> .....	5
<b>6 décembre 2016 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières</b> .....	5
○ Echange de vues .....	5
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)</b> .....	5
<b>20 décembre 2016 – Commission</b> .....	5
○ Consultations.....	5
<b>DONNEES PERSONNELLES</b> .....	6
<b>ACCORD UE-USA SUR L’ECHANGE DE DONNEES A DES FINS COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD)</b> .....	6
<b>16 décembre 2016 – Allemagne et République tchèque</b> .....	6
○ Opposition aux recours en annulation .....	6
<b>15 décembre 2016 – Groupe européen des autorités de protection des données</b> .....	6
○ Plénière .....	6
<b>15 décembre 2016 – Union Fédérale des Consommateurs (UFC)-Que Choisir</b> .....	6

○ Soutien aux recours en annulation .....	6
<b>13 décembre 2016 – Secrétaire d’Etat au commerce américain .....</b>	<b>6</b>
○ Interview .....	6
<b>REGLEMENT GENERAL SUR LES DONNEES PERSONNELLES .....</b>	<b>7</b>
<b>15 décembre 2016 – Groupe européen des autorités de protection des données .....</b>	<b>7</b>
○ Plénière .....	7
<b>LIBRE CIRCULATION DES DONNEES .....</b>	<b>7</b>
<b>15 décembre 2016 – Eurodéputés .....</b>	<b>7</b>
○ Lettre .....	7
<b>13 décembre 2016 – Seize Etats membres .....</b>	<b>7</b>
○ Lettre .....	7
<b>13 décembre 2016 – Presse européenne .....</b>	<b>8</b>
○ Fuite de la communication .....	8
<b>2 décembre 2016 – Quatorze Etats membres .....</b>	<b>8</b>
○ Position .....	8
<b>MARCHE INTERIEUR .....</b>	<b>9</b>
<b>PAQUET SUR LES SERVICES .....</b>	<b>9</b>
<b>22 décembre 2016 – Commission européenne .....</b>	<b>9</b>
○ Appel d’offre .....	9
<b>14 décembre 2016 – Commission européenne .....</b>	<b>9</b>
○ Report de la publication des propositions .....	9
<b>DROITS DES ACTIONNAIRES .....</b>	<b>9</b>
<b>9 décembre 2016 – Comité des représentants permanents .....</b>	<b>9</b>
○ Adoption de la proposition .....	9
<b>NUMERISATION DE L’INDUSTRIE .....</b>	<b>10</b>
<b>20 décembre 2016 – Commission parlementaire de l’Industrie et de la Recherche (ITRE) .....</b>	<b>10</b>

○	Projet de rapport.....	10
	<b>EMPLOI .....</b>	<b>11</b>
	<b>PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX .....</b>	<b>11</b>
	<b>8 décembre 2016 – Conseil, formation Emploi et Affaires sociales .....</b>	<b>11</b>
○	Débat.....	11
	<b>8 décembre 2016 – Commission parlementaire de l’Emploi (EMPL) .....</b>	<b>11</b>
○	Adoption du rapport .....	11
	<b>TRAVAILLEURS DETACHES .....</b>	<b>11</b>
	<b>13 décembre 2016 – Sept Etats membres.....</b>	<b>11</b>
○	Tribune .....	11
	<b>2 décembre 2016 – Commission parlementaire de l’Emploi (EMPL) .....</b>	<b>12</b>
○	Projet de rapport.....	12
	<b>SECURITE SOCIALE .....</b>	<b>12</b>
	<b>13 décembre 2016 – Commission européenne.....</b>	<b>12</b>
○	Proposition de règlement.....	12
	<b>ANALYSE DE L’EMPLOI ET DE LA SITUATION SOCIALE .....</b>	<b>12</b>
	<b>20 décembre 2016 – Commission européenne.....</b>	<b>12</b>
○	Rapport.....	12
	<b>8 décembre 2016 – Conseil, formation Emploi et Affaires sociales .....</b>	<b>13</b>
○	Echange de vues.....	13
	<b>EGALITE DES CHANCES .....</b>	<b>13</b>
	<b>8 décembre 2016 – Conseil, formation Emploi et Affaires sociales .....</b>	<b>13</b>
○	Rapport d’étape .....	13

## FISCALITE

### **PANAMA PAPERS**

#### **7 décembre 2016 – Commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale (PANA)**

- Echange de vues

La commission parlementaire d’enquête sur l’évasion fiscale a entendu le commissaire Pierre Moscovici sur les progrès réalisés au niveau européen en terme de lutte contre la fraude fiscale. Il a annoncé que l’UE aurait probablement une liste des paradis fiscaux d’ici la fin de l’année 2017 qui pourrait être plus ambitieuse que celle de l’OCDE. Les députés ont néanmoins fait part de leurs doutes sur les critères permettant d’identifier ces paradis. Le commissaire a également insisté sur les initiatives en cours visant à créer des effets dissuasifs pour ceux qui pratiquent l’évasion fiscale tels que les avocats et les autres intermédiaires.

Les députés ont ensuite écouté les propos d’un représentant du Groupe de travail sur l’action financière, l’organe intergouvernemental à dimension mondiale qui développe et promeut les politiques pour combattre la lutte contre le blanchiment d’argent. Il a expliqué comment ce Groupe déterminait les standards internationaux dans ce domaine et s’assurait de leur bonne application.

La prochaine réunion de la commission PANA aura lieu le 24 janvier 2017.

### **TRANSPARENCE FISCALE**

#### **6 décembre 2016 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières**

- Adoption de la proposition

A la suite de l’accord politique trouvé le 8 novembre dernier par les ministres de l’Economie et de l’avis adopté par le Parlement le 22 novembre, le Conseil a formellement adopté la proposition de directive sur la transparence fiscale. Elle accorde aux autorités fiscales un accès aux informations détenues par les autorités chargées de la prévention du blanchiment de capitaux. Les Etats membres seront tenus d’accorder l’accès aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises. La directive s’appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **6 décembre 2016 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières**

- Accord

Les ministres de l’Economie sont parvenus à un accord sur une proposition de directive visant à prévenir l’évitement fiscal par les entreprises. Elle prévoit en particulier d’empêcher les entreprises d’exploiter les disparités entre les juridictions fiscales de l’UE et celles des Etats tiers pour réduire leurs impôts (dispositifs hybrides). Elle complète la directive adoptée en juillet 2016 ont le champ d’application

portait sur les disparités intra-européennes. La nouvelle directive doit être transposée dans les Etats membres et s'appliquera à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2019.

## **SEMESTRE EUROPEEN 2017**

### **6 décembre 2016 – Conseil, formation des Affaires Economiques et Financières**

- Echange de vues

Les ministres de l'Economie ont procédé à un échange de vues sur l'évaluation faite par la Commission européenne des performances économiques et budgétaires des Etats. Elle appelle à une révision en profondeur des situations macroéconomiques des pays suivants : Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne et Suède. La Commission a également présenté des projets de recommandations sur la politique économique de la zone euro qui devraient être approuvés à l'occasion du Conseil du 27 janvier 2017.

## **TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)**

### **20 décembre 2016 – Commission**

- Consultations

La Commission a lancé deux consultations publiques. La [première](#) vise à recueillir l'avis des parties prenantes sur un système définitif de TVA concernant les livraisons de biens intra-européens. La [seconde](#) porte sur la réforme des taux de TVA. Ces consultations sont ouvertes jusqu'au 20 mars 2017 et alimenteront les propositions fiscales que la Commission a l'intention de proposer en 2017.

## DONNEES PERSONNELLES

### **ACCORD UE-USA SUR L'ÉCHANGE DE DONNEES A DES FINS COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD)**

#### **16 décembre 2016 – Allemagne et République tchèque**

- Opposition aux recours en annulation

L'Allemagne et la République tchèque ont demandé à participer à l'affaire au côté de la Commission européenne. Fin octobre, Digital Rights Ireland a attaqué devant le Tribunal de l'UE l'accord sur les transferts de données entre l'UE et les États-Unis. L'organisation souhaite faire annuler la décision appliquant le Privacy Shield car elle estime que la Commission a commis une erreur manifeste d'évaluation en reconnaissant que les États-Unis protégeaient de façon adéquate les données personnelles.

A ce jour, plus de 1 200 organisations sont déjà auto-certifiées sous cet accord et plus de 1 000 auraient déjà commencé les démarches.

#### **15 décembre 2016 – Groupe européen des autorités de protection des données**

- Plénière

Lors de leur [réunion en plénière](#), le groupe des Cnil européennes a discuté de la mise en œuvre du Privacy Shield. Il a confirmé qu'il deviendrait l'organe central de l'UE pour gérer les plaintes des Européens concernant le transfert aux États-Unis de leurs données à des fins commerciales et leur accès ultérieur pour des motifs de sécurité nationale. Il a invité le médiateur du Privacy Shield et d'autres responsables américains afin d'établir une solide collaboration sur les aspects pratiques de cet accord. Il a également adopté des outils de communication à destination des entreprises et des individus qui seront prochainement publiés sur son site.

La prochaine réunion plénière est prévue en février 2017.

#### **15 décembre 2016 – Union Fédérale des Consommateurs (UFC)-Que Choisir**

- Soutien aux recours en annulation

L'association de défense des consommateurs [soutient](#) les recours en annulation déposés devant le Tribunal de l'Union européenne par Digital Right Ireland fin octobre et par les Exégètes amateurs début novembre. Elle estime que « le Privacy Shield n'apporte aucune garantie réelle quant au respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux des consommateurs français et européens ».

#### **13 décembre 2016 – Secrétaire d'Etat au commerce américain**

- Interview

La Secrétaire d'Etat au commerce des Etats-Unis, Penny Pritzker, a été [interviewée](#) par le journal Politico. Interrogée sur l'avenir du Privacy Shield, elle a indiqué que cet accord représente 290 milliards de dollars pour l'UE et les Etats-Unis et que 1 750 entreprises sont enregistrées sous ce dispositif, ce qui démontre l'importance de la demande. La création d'un poste de médiateur, qui est actuellement occupé par Catherine Novelli, est nécessaire à cet accord. Elle a conclu en soulignant qu'il était crucial tant pour les Etats-Unis que pour l'UE que l'accord soit maintenu.

## REGLEMENT GENERAL SUR LES DONNEES PERSONNELLES

### 15 décembre 2016 – Groupe européen des autorités de protection des données

- Plénière

Le groupe des Cnil européennes a adopté lors de sa plénière de décembre des lignes directrices sur l'application du règlement sur la protection des données, en particulier sur [le droit à la portabilité des données](#), [les délégués](#) à la protection des données et [l'autorité de supervision](#). Les parties prenantes sont invitées à envoyer leurs commentaires jusqu'à la fin du mois de janvier. Les recommandations sur l'étude d'impact et la certification seront rendues publiques en 2017 (voir [le communiqué de presse](#)).

## LIBRE CIRCULATION DES DONNEES

### 15 décembre 2016 – Eurodéputés

- Lettre

Dans une [lettre ouverte](#) adressée au président Jean-Claude Juncker, quatre eurodéputés de groupes politiques différents appellent la Commission à « dévoiler sa position sur les flux de données transfrontaliers dans les négociations commerciales ». La députée luxembourgeoise du PPE et ex-commissaire Viviane Reding, le socialiste allemand président de la commission parlementaire du commerce international Bernd Lange, la Libérale néerlandaise membre de la commission du commerce international Marietje Schaake et le Vert allemand rapporteur sur le règlement général pour la protection des données Jan Philipp Albrecht veulent que cette position soit discutée publiquement, notamment avec la commission du commerce international, car ils estiment que les accords commerciaux ne doivent pas remettre en question la protection des données.

### 13 décembre 2016 – Seize Etats membres

- Lettre

Les chefs d'Etat de 16 Etats membres de l'UE ont envoyé une lettre au Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et à celui du Conseil, Donald Tusk, pour leur demander de publier, avec la communication sur la libre circulation des données qui est prévue le 11 janvier prochain, une proposition législative comme la Commission l'avait initialement annoncé. Ils appellent à la fin des restrictions injustifiées relatives à la localisation des données à des fins de stockage et de traitement.

Ces Etats sont la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Suède et le Royaume-Uni.

### **13 décembre 2016 – Presse européenne**

- Fuite de la communication

Un projet de communication sur la libre circulation des données a fait l'objet d'une fuite dans la presse européenne. Rappelant le poids économique des données dans l'UE (257 milliards en 2014) et le potentiel que représente l'internet des objets, le projet de 14 pages indique que les restrictions injustifiées à cette circulation – les obligations imposées par des autorités publiques à la localisation des données à des fins de stockage et de traitement - risquent de nuire au développement de l'économie des données.

La Commission propose que l'action des Etats soit guidée par le principe de la libre circulation des données dans l'UE. Elle annonce qu'elle consultera les parties prenantes sur plusieurs aspects, notamment l'accès et le transfert des données, le régime de responsabilité applicable et l'interopérabilité et la standardisation nécessaires. Enfin, elle mettra l'accent sur l'expérimentation.

La date officielle de publication de la communication est prévue le 11 janvier.

### **2 décembre 2016 – Quatorze Etats membres**

- Position

Une coalition de 14 Etats membres a adopté une [position](#) qui demande à la Commission européenne de proposer une initiative législative pour mettre fin aux restrictions nationales injustifiées de localisation des données. Cette coalition s'est constituée alors que les Etats étaient réunis en Conseil en formation Télécommunications et discutaient du refus de la Commission de présenter une proposition législative, alors qu'elle l'avait initialement annoncée, en raison de l'opposition de certains Etats dont la France. Cette coalition comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovénie, la Suède et le Royaume-Uni.



## MARCHE INTERIEUR

### PAQUET SUR LES SERVICES

#### 22 décembre 2016 – Commission européenne

- Appel d'offre

La Commission a publié un [appel d'offre](#) pour étudier l'impact de la libéralisation de l'accès à certaines professions sur la qualité des services fournis. Elle pourra compléter les [études](#) publiées en octobre 2015 qui ont examiné l'effet économique des réformes des conditions réglementaires concernant l'accès et l'exercice des professions dans quatre Etats membres.

#### 14 décembre 2016 – Commission européenne

- Report de la publication des propositions

Le président de la Commission Jean-Claude Juncker a décidé de reporter la publication du paquet sur les services prévue en décembre à janvier 2017 afin « d'aplanir les dernières difficultés ». Ce paquet est composé de trois initiatives : la première viserait à créer une carte électronique des services qui permettrait à un fournisseur de service qui souhaite s'établir dans un autre Etat (d'accueil) d'avoir un interlocuteur dans son Etat de résidence qui vérifierait ses données et les transmettrait à l'Etat d'accueil. La seconde proposition permettrait d'appliquer de façon préventive la directive service de 2006 pour garantir que les fournisseurs de service provenant d'un autre Etat membre ne soient pas discriminés dans leur Etat d'accueil. Enfin, la Commission prévoit de publier des lignes directrices sur les réformes qui devraient être adoptées au niveau national pour lever les obstacles réglementaires dans le secteur des services.

### DROITS DES ACTIONNAIRES

#### 9 décembre 2016 – Comité des représentants permanents

- Adoption de la proposition

Le comité rassemblant les ambassadeurs des Etats membres de l'UE à Bruxelles a formellement [adopté](#) l'accord politique trouvé entre le Conseil et le Parlement sur la directive sur les droits des actionnaires. Datant de 2007, la Commission a proposé de réviser cette directive en 2013 afin d'encourager la participation active et transparente des actionnaires dans certaines entreprises concernant notamment la rémunération des directeur, la transmission des informations aux actionnaires ou la transparence pour les investisseurs.

Cet accord doit désormais être officiellement adopté par les ministres en Conseil et par la plénière du Parlement européen.

## NUMERISATION DE L'INDUSTRIE

**20 décembre 2016 – Commission parlementaire de l'Industrie et de la Recherche (ITRE)**

- Projet de rapport

Le Parlement a publié le [projet de rapport](#) d'initiative sur la numérisation de l'industrie rédigé par le député Vert allemand Reinhard Bütikofer. Le rapporteur accueille favorablement la communication sur la numérisation de l'industrie publiée par la Commission européenne en avril dernier et il appelle à développer une stratégie de numérisation industrielle au niveau européen afin de résoudre plusieurs grands défis (renforcer l'économie et la création d'emplois, soutenir les objectifs climatiques, stimuler l'innovation sociale et technologique, etc.). Il s'intéresse également aux conditions nécessaires pour une numérisation réussie telles que de bonnes infrastructures numériques, des investissements et de l'innovation. Enfin, il appelle à renforcer le leadership technologique et sécuritaire de l'UE à travers des fusions et acquisitions, de la normalisation et de la souveraineté sur les données.

La prochaine réunion de la commission ITRE aura lieu le 12 janvier.

## EMPLOI

### **PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

#### **8 décembre 2016 – Conseil, formation Emploi et Affaires sociales**

- Débat

Les ministres ont débattu du pilier européen des droits sociaux. Ils ont souligné que le modèle social de l'UE devrait être renforcé et qu'il faudrait accroître l'emploi, combattre le chômage (en particulier celui des jeunes), réduire les inégalités et promouvoir la santé et l'égalité des genres. Ce pilier des droits sociaux devrait également prendre en compte les particularités des systèmes sociaux des Etats et respecter les principes de proportionnalité et de subsidiarité.

Cette discussion vise à nourrir la réflexion de la Commission qui prépare des initiatives législatives et non législatives sur ce pilier qui devraient être finalisées en mars 2017. L'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et une protection adéquate sont les principes qui guideront ces mesures.

#### **8 décembre 2016 – Commission parlementaire de l'Emploi (EMPL)**

- Adoption du rapport

Le [projet de rapport](#) de la socialiste portugaise Maria Joao Rodrigues sur le pilier européen des droits sociaux a été adopté en commission de l'Emploi. Ce rapport non contraignant propose notamment de mettre à jour les normes sociales existantes, d'assurer la qualité et l'équité des conditions de travail pour tous, de garantir une protection sociale adéquate et soutenable et de travailler sur l'accès de tous au marché du travail. Il appelle la Commission à proposer une feuille de route claire contenant la liste des initiatives prévues, des objectifs clairs en matière de convergence sociale et la mise en place d'une « règle d'argent » selon laquelle la Commission prendrait en compte les investissements publics sociaux qui ont un impact positif sur l'économie lorsqu'elle évalue les chiffres des dettes et des déficits publics des Etats membres.

Le vote en plénière est prévu le 19 janvier 2017.

### **TRAVAILLEURS DETACHES**

#### **13 décembre 2016 – Sept Etats membres**

- Tribune

Les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales de sept Etats (Allemagne, France, Pays-Bas, Suède, Autriche, Belgique et Luxembourg) ont publié une tribune dans Le Monde pour demander une « réforme ambitieuse » de la directive sur les travailleurs détachés « sans que le champ d'application de la directive ne soit ni réinterprété, ni restreint ». Ils souhaitent que les travailleurs « puissent

bénéficier d'une rémunération équivalente à celle des travailleurs du pays d'accueil dès le premier jour de leur détachement ». Ce que refusent d'autres États selon [le rapport d'étape de la présidence slovaque](#).

## **2 décembre 2016 – Commission parlementaire de l'Emploi (EMPL)**

- Projet de rapport

Le Parlement européen a publié le [projet de rapport](#) sur la proposition de directive sur les travailleurs détachés rédigé par la députée française du PPE Elisabeth Morin-Chartier et la députée néerlandaise socialiste Agnes Jongerius. Les rapporteurs proposent 23 amendements au texte initial qui mettent l'accent sur des conditions équitables pour tous, la non-discrimination et la lutte contre la concurrence déloyale.

Ce projet de rapport sera présenté aux autres députés de la commission de l'Emploi début 2017.

## **SECURITE SOCIALE**

### **13 décembre 2016 – Commission européenne**

- Proposition de règlement

La Commission a publié [une proposition de règlement](#) pour réviser celui de 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans les Etats membres de l'UE. La proposition vise à actualiser les règles existantes dans quatre domaines : les prestations de chômage, les prestations pour des soins de longue durée, l'accès des citoyens économiquement non actifs à des prestations sociales et la coordination de la sécurité sociale pour les travailleurs détachés.

Cette proposition va être discutée puis adoptée par le Parlement et le Conseil.

## **ANALYSE DE L'EMPLOI ET DE LA SITUATION SOCIALE**

### **20 décembre 2016 – Commission européenne**

- Rapport

Le [rapport](#) annuel de la Commission sur l'emploi et la situation sociale en Europe révèle une amélioration de l'emploi, une diminution de la pauvreté et une mutation du monde du travail. Ce rapport indique que quelque trois millions d'emplois ont été créés et que le taux d'emploi a légèrement augmenté, ce qui a permis de faire reculer la pauvreté. Toutefois, le chômage reste élevé, avec de fortes disparités entre les États membres. L'un des grands défis pointés par le rapport concerne l'adaptation des marchés nationaux de l'emploi et des sociétés civiles à ces nouvelles formes de travail.

## **8 décembre 2016 – Conseil, formation Emploi et Affaires sociales**

- Echange de vues

Les ministres de l'Emploi ont procédé à un échange de vues sur les prévisions pour le premier semestre 2017. La Commission a présenté aux Etats une étude de la croissance annuelle, un rapport sur l'emploi et un rapport sur le mécanisme d'alerte (qui identifie les déséquilibres empêchant le bon fonctionnement du marché). Ils indiquent que l'emploi progresse car le taux est supérieur au niveau de 2008. Des difficultés subsistent pour les chômeurs de longue durée, les jeunes et les femmes, et l'écart de salaire homme-femme reste préoccupant. Les priorités identifiées par la Commission sont de relancer l'investissement, de poursuivre les réformes structurelles et d'assurer des finances publiques responsables. Les ministres ont également approuvé [un projet de recommandations](#) sur les aspects sociaux et d'emploi de la zone euro.

## **EGALITE DES CHANCES**

### **8 décembre 2016 – Conseil, formation Emploi et Affaires sociales**

- Rapport d'étape

Les ministres ont pris note d'un [rapport d'étape](#) sur la proposition de directive relative à l'égalité de traitement. L'objectif de ce texte est d'interdire les discriminations sur la base de la religion, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle dans les domaines extérieurs à l'emploi tels que la protection sociale, l'éducation et l'accès aux biens et aux services, y compris à la propriété. Les points de désaccord entre les ministres portent sur l'interaction entre ces dispositions et la législation existante ainsi que sur les exceptions autorisant des conditions d'accès plus favorables pour certains groupes.